

Dept. Public Works of N.B.

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. 5 FEVRIER, 1925.

J. G. BOUCHER, rédacteur

## LE FRANCAIS EN SASKATCHEWAN

### LE GOUVERNEMENT DEFINIT SON ATTITUDE AU SUJET DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

Dans un discours élaboré, l'hon. Latta, ministre de l'éducation a présenté un rapport détaillé des activités du département de l'éducation au cours de l'année écoulée.

Augmentation des districts scolaires, pourcentages d'assistance nombre d'instituteurs et d'inspecteurs, enseignement secondaire, coût des examens, octrois, etc., ce rapport est rempli de renseignements intéressants et utiles.

Au cours de ses remarques, le ministre de l'éducation a protesté contre la fausse nouvelle lancée par un journal de l'Est (l'Orange Sentinel), de Toronto disant que le gouvernement de la Saskatchewan avait décrété l'enseignement obligatoire du français dans toutes les écoles.

#### LE PROGRAMME DE FRANCAIS

Le seul changement fait est qu'un programme de français a été tracé pour les instituteurs dans les écoles où les commissaires demandent l'enseignement du français, programme qui sera soumis au Conseil de l'Education à sa prochaine session.

Après avoir cité l'article 178 de la Loi des Ecoles qui détermine l'enseignement du français à l'école primaire lorsque les commissaires d'un district scolaire le demandent le ministre fit la déclaration suivante :

Jusqu'à présent il n'y avait pas de programme d'étude pour guider l'instituteur qui est appelé à faire ce travail. Un programme d'étude a été rédigé qui est prêt à être soumis au Conseil de l'Education pour discussion et rapport en conformité avec la loi. Il convenait évidemment, et c'était une chose nécessaire et justifiable, de dresser un programme d'étude pour cette matière tout aussi bien que pour toutes les autres matières du cours d'étude. Si cet enseignement (l'enseignement du français) se donne, il faut qu'il soit dirigé. Dire que le gouvernement a capitulé devant qui que ce soit, qu'il a subi une influence indue et qu'il s'est rendu à des demandes injustes, extrémistes de la part de qui ce soit, c'est manifestement une accusation injuste et sans aucun fondement. J'ai cité la Loi qui est parfaitement claire et définie. Il n'y a eu ni tentative faite, ni promesse engagée, ni décision pendante, ni action à prendre par législation, ni demande faite pour rendre l'enseignement du français obligatoire.

"La Liberté"

N. de la R. — La province de Saskatchewan a une population totale de 757,510 habitants. De ce nombre 42,152 sont français. Malgré le faible pourcentage des nôtres qui est de 5.5% nos compatriotes ont la satisfaction de voir leurs droits reconnus. Personne dans cette province ne s'en porte plus mal. Les politiciens qui ont voté la province d'une loi permettant à toutes les municipalités qui le désirent d'enseigner le français, ceux qui ont préparé un programme scolaire convenable pour l'enseignement efficace de notre langue, enfin tous ceux qui ont participé à cette noble action n'ont pas vu palir leur étoile. Au contraire, ils se sont acquis la reconnaissance de la minorité, et l'admiration des gens bien pensant de tout le Dominion.

Au Nouveau-Brunswick, nous comptons pour près d'un tiers de la population, exactement 31.3%, et nous en sommes encore à nous demander quand nos administrateurs considéreront juste un changement dans notre programme scolaire.

## RAPPORT DU SECRETAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Messieurs — Comme Secrétaire de la Chambre de Commerce j'ai l'honneur de vous soumettre notre troisième rapport annuel donnant un résumé de nos opérations pour l'année écoulée.

Cette chambre est maintenant dans la quatrième année de son existence et comprend cinquante-trois membres à date. Au cours de l'année écoulée nous avons recruté deux nouveaux membres, et en avons perdu treize, dont un pour cause de mortalité. Monsieur T. M. Richard, Sr., un de nos membres fondateurs, lequel était un de nos plus vigoureux citoyens et un des principaux marchands de cette ville. Parmi les autres qui ont laissé les rangs il en a quelques-uns qui ont exprimé leur intention de ne plus appartenir à la Chambre de Commerce pour des raisons personnelles, tandis que d'autres ont vu leur nom retranché faute de paiement de leurs contributions. Je devrais ajouter aussi que deux membres ont abandonné parce qu'ils ont laissé la ville, ce qui fait une perte nette de dix membres pour des raisons personnelles, ou à cause du non paiement de leur contribution.

ASSEMBLÉES. — Au cours de l'année nous avons tenu neuf assemblées, dont trois assemblées de l'exécutif. L'assistance à ces assemblées a été satisfaisante et les membres ont manifesté beaucoup d'intérêt aux affaires courantes se rapportant au bien être de notre ville. Il est à remarquer cependant que ce sont toujours à peu près les mêmes qui assistent aux assemblées, et que la

majorité des membres ne semblent pas s'intéresser d'une manière active aux affaires de la Chambre de sorte que le fardeau du travail retombe toujours sur les mêmes.

Suite à la page 5

## COMMENT FUT CONSOMMEE CETTE EGLISE

Boucoteche, Kent, N.-B., 2 — L'Eglise de St-Paul, un joli et prospère village situé à douze mille d'ici, est devenue la proie des flammes hier matin et ses pertes s'élevaient à \$80,000. Les ornements d'église ont été sauvés.

Le feu s'est déclaré vers une heure du matin dans la maison de M. Camille Gautreau voisin de l'église; la brise soufflait avec violence et vers deux heures et mie, le feu se communiqua à l'église, malgré les vaillants efforts des pompiers, qui, en dépit du froid intense qui sévissait, travaillèrent courageusement pour empêcher l'élément destructeur de se répandre.

La maison de M. Gautreau a été complètement détruite et les pertes s'élevaient à \$10,000, avec une assurance de \$2,000 seulement. La Coopérative Agricole de St-Paul avait un magasin dans cette bâtisse, et elle a tout perdu, sans assurance.

La maison et la résidence de M. Calixte-D. Cormier, marchand, ont été endommagées.

On a pu sauver le presbytère, mais il a subi des dommages considérables.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

## LA VIE SCOLAIRE EN FRANCE

—III—

Le jeudi après-midi, ou le dimanche, si le temps le permet, l'interne va "en promenade". On appelle ainsi une sortie d'une couple d'heures, effectuée en colonne par deux, sous la tutelle de l'inévitable Maître d'Etudes. L'introduction des sports dans les Collèges et Lycées a apporté au peu de diversité dans la vie si austère de l'interne. Ces sports ne sont pas encore bien développés, car l'autorité scolaire redoute toujours qu'ils n'empâtent trop sur le temps d'étude. Les élèves ont en somme peu de loisirs pour le foot ball, la course à pied, l'aviron, le saut. Cependant, surtout dans les grands centres, il y a des Championnats de Rugby, par exemple, entre les Collèges et Lycées, et d'autres, plus importants, encore les grands écoles du gouvernement à Paris. Il se fait que l'athlétisme, dans son ensemble, soit entré dans les moeurs scolaires comme cela a lieu en Angleterre, ou en Amérique. Bien des familles s'opposent au reste, par crainte des accidents, à la généralisation des sports dans les écoles. Beaucoup d'élèves s'y tiennent encore aux cours de gymnastique; et, s'il existe une gymnastique dans la localité, il est arrangé avec l'autorité militaire des cours d'escrime, ou d'équitation dirigés par des sous-officiers de l'armée régulière comme instructeurs.

Les jours de sortie individuels, l'interne ne peut quitter l'établissement, que s'il est accompagné d'une personne agréée par l'administration. Cette personne

(à suivre) George Nestlé-Tricoché.

## CHIC MARIAGE

Le 27 janvier, dans l'église de l'Immaculée-Conception, Mlle Germaine Coté unissait sa destinée à celle de M. Adélard Caron de Grand Falls. M. Caron était accompagné de son frère et Mlle Coté de son beau-frère M. John Nolan. Cette dernière à son entrée à l'église fut recouverte de l'huile, blanc par la présidente et autres membres de la confrérie des Enfants de Marie, puis se dirigea au sanctuaire où elle fut l'acte de Consécration à la Ste-Vierge.

Cette cérémonie importante a eu lieu pour la première fois dans notre église, et c'est grâce à l'initiative de Mlle A. Albert qui dirigea si bien la cérémonie.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par le Révérend M. Conway curé de la paroisse. La cérémonie était élégante dans un costume bleu marin avec une étoile de seal-d'udson et d'hermine. Son chapeau était de velour noir garni de dentelle argentée.

Un beau programme musical fut exécuté. La chorale chanta la messe de Gounod, Mme T. Guelette joua à l'entrée la marche nuptiale de Beethoven. Mlle S. Dumont chanta l'Ave Maria de Dubois avec accompagnement de Violon par Mlle H. Landry. L'organiste Mme A. Landry exécuta son commencement et à la fin de la messe plusieurs beaux morceaux.

Après la cérémonie un délicieux goûter fut servi à la résidence de M. J. Nolan. Les nouveaux époux se rendirent à St-Jean et Fredericton pour leur voyage de nocce. A leur retour ils habiteront Grand Falls.

L'église était assurée pour \$30,000. C'est M. l'abbé Léonide Cormier, qui est le curé de la paroisse.

La salle paroissiale a échappé aux flammes et les offices religieux seront célébrés dans cette salle en attendant la construction de la nouvelle église.

peut être un serviteur de la famille. Aussi voit-on parfois ce spectacle étrange d'un collégien déjà barbu, que vient chercher la bonne de ses parents! Ce système donne lieu quelquefois à des supercheres regrettables. L'interne, moyennant finances, s'arrange pour être "réclamé" au soir, par le portefaix du coin ou un marmion du restaurant voisin qui présentent une carte plus ou moins authentique du père de famille. Une fois passé la porte du rébarbatif édifice scolaire, le "potaché" (collégien) paie son complice, et s'en va de son côté. Toutefois, si le stratagème est découvert, l'élève est sévèrement puni, privé de sortie, ou "mis au séquestre" (cachot) ou même renvoyé. Car l'autorité ne plaisante pas en matière de discipline. Les lettres adressées à un interne doivent être contresignées sur l'enveloppe par les parents ou le représentant local de ceux-ci — une règle qui est dérivée des coutumes anciennes de l'enseignement classique, mais qui, dans l'état actuel de nos moeurs, encourage la supercherie; on peut l'ailleurs en dire autant de bien des règlements en vigueur dans les Collèges ou Lycées. Les élèves externes sont, en fait, les intermédiaires par lesquels les internes, semblables à des prisonniers arrivés à tenter les multiples et trop méticuleuses prescriptions disciplinaires d'une administration qui a eu le tort de ne pas marcher avec le temps.

## Billet du Jeudi.

## PARTISSANNERIE

Il est très intéressant de lire certains journaux de partis pendant une campagne électorale. L'esprit des rédacteurs et des collaborateurs est alors tellement surchauffé que leurs mains et leurs pieds craignent le froid. A titre d'exemple, voici ce que "L'Acadien" servait à ses lecteurs dans son numéro du 27 janvier, en marge de l'élection de Gloucester. C'est un correspondant qui se plaint du froid:

"L'opposition ayant nommé un candidat pour faire la lutte à notre premier ministre acadien (pourquoi pas celui de toute la population de la province), nous voici en pleine campagne électorale dans une température de 10 en bas de zéro, (voilà que les conservateurs ont maintenant une influence sur la température!), et les bonnes gens du comté, qui n'ont pas perdu leur bon sens, (à une si basse température, pendant une campagne électorale où l'alcool est un bon moyen de réchauffer les sentiments politiques, plusieurs courent une chance de perdre ce bon sens) se demandent pour quoi une élection dont le résultat est connu d'avance. On en tiendra certainement compte aux quelques têtes chaudes conservatrices qui en sont la cause."

C'est clair, n'est-ce pas? Les conservateurs font opposition; la température baisse à 10 sous zéro. Si quelques-unes des bonnes gens du comté de Gloucester perdent leur bon sens pendant cette campagne, ce sera dû à quelques conservateurs à qui on en tiendra compte. Il devront donc payer les "stimulants" et les dommages qui surviendront.

Mais les conservateurs sont prudents et astucieux. En opposant un candidat conservateur au procureur-général, ils savaient que la température al-

## LA CHAMBRE FRANCAISE A VOTE HIER LA SUPPRESSION DE L'AMBASSADE AU VATICAN

Vote de 314 à 250. — Représentations inutiles de M. l'abbé Lemier et de M. G. Leygues, ex-premier ministre. — Que fera le Sénat?

### L'ALSACE ET LA LORRAINE.

Paris, 3. — La suppression de l'ambassade française auprès du Vatican n'a été votée par la chambre des députés hier soir par 314 voix contre 250. Ainsi s'est résolu un point du programme sur lequel les groupes de gauche des socialistes radicaux ont été élus le 11 mai dernier, et que le premier ministre Herriot, refusant d'accepter les conseils de quel quel collègue moins radical, comme aussi de tenir compte des violentes critiques de ses adversaires politiques, a conduit jusqu'au bout avec vigueur "dans l'intérêt de la France."

Le vote fut bien tranché, et la majorité ministérielle a supporté le gouvernement en bloc. Le premier ministre a apaisé les députés de l'Alsace-Lorraine en promettant officiellement de maintenir auprès du Vatican un agent diplomatique pour représenter les provinces recouvrées, mais il a refusé d'accepter la suggestion de M. Georges Leygues, ancien premier ministre, et celle aussi de M. l'abbé Lemier, parlant

## PASSIN

### PROHIBITION

Les conservateurs de Toronto et de plusieurs villes d'Ontario sont en révolte contre leur chef le Premier-ministre Ferguson. Pourquoi? Parce qu'ils ne sont pas satisfaits du résultat du référendum de l'automne dernier sur la question des Liqueurs. Plus de 20 députés ministériels veulent demander le rappel de la Loi actuelle ou tout au moins la modification. "Le Courrier Fédéral" qui nous apporte cette nouvelle annonce la loi actuelle comme une farce. "C'est, dit le confrère une pièce de législation qui invite à l'hypocrisie." En effet c'est bien en Ontario comme au Nouveau-Brunswick; l'hypocrisie de certains prohibitionnistes qui prétendent ce qu'ils ne peuvent eux-mêmes mettre en pratique; hypocrisie de l'administration législative qui prétend faire son possible pour appliquer la loi, et qui ferme l'oeil à toutes les contraventions; hypocrisie des inspecteurs nommés pour faire observer la Loi, mais qui ne "veulent jamais" trouver une preuve pour condamner les délinquants; hypocrisie et mensonges de certains vendeurs qui vendent des produits falsifiés avec des libelles dentiques aux meilleures marques; hypocrisie des "bootleggers" qui se montrent chauds partisans d'une administration prohibitionniste parce qu'étant protégés, leur commerce progresse.

## UNE JOLIE SOMME

On voit dans le rapport du trésorier de la province que l'administration de la loi de prohibition a coûté \$66,000. C'est une belle somme. Nous connaissons peu la situation dans les autres parties de la province mais nous sommes persuadés qu'au Madawaska la chose est tellement bien organisée que même si nous n'avions pas eu d'officiers et d'inspecteurs pendant la dernière année, les "bootleggers" auraient fait leur affaire tout aussi bien.

Il faut baisser. Sachant qu'il est assez embêtant de faire des discours en gardant les mains dans les poches, pour ne pas les geler, ils ont requis les services d'un homme qui possède des "mitaines nationales".

Lequel des deux partis sortira vainqueur de cette lutte polaire? Nous l'apprendrons ce soir.

IDEM.

## UN RAPPORT

Nous attirons l'attention de nos lecteurs et en même temps de nos contribuables de la ville d'Edmundston sur le rapport annuel des opérations de la Chambre de Commerce de notre ville, fait par son secrétaire M. C. N. Bégin, et que nous publions en entier dans ce présent numéro. Ceux qui ne sont pas au courant de tout ce que peut faire une telle organisation pour le progrès d'une ville, feront bien de lire attentivement ce travail. Tous les hommes d'affaires de notre ville et tous ceux qui, sans être dans le commerce actif, s'intéressent au développement d'Edmundston devraient se faire un devoir d'appartenir à la Chambre de Commerce.

## ELECTION

Ce soir nous connaissons le résultat de l'élection dans le comté de Gloucester. Il est assez difficile de prédire quel sera le verdict populaire. Tout indique cependant que le candidat libéral, qui est dans le cas le procureur-général de la province, sera élu avec une bonne majorité. Il pourrait néanmoins surgir une surprise, car la situation politique n'est plus définie par l'esprit de parti comme autrefois.

## DOUANES

Il nous plairait de savoir si les officiers des douanes ou de l'immigration ont reçu l'ordre de transporter leurs pénates dans la nouvelle bâtisse complétée et livrée au département des Travaux publics depuis plusieurs semaines? Si non, qu'attend le Département de l'Intérieur pour donner de tels ordres? Rien d'étonnant que les revenus sur les douanes soient baissés! Si on en juge par Edmundston, il entre au pays une grande quantité de marchandises sur lesquelles on ne paie pas de douanes. Ainsi; pas de douanes, pas de revenus.

## ROGER D'ALBE

Roger d'Albe est un homme (même si ce pseudonyme était d'une femme) par la conviction de ses opinions c'est un patriote sans peur et sans reproche. Il ne craint pas de dicter à nos représentants de race française aux Communes la conduite qu'ils doivent suivre pour servir les intérêts de ceux qui les ont choisis. Quand autrui nous le plaie et même l'avantage d'avoir des "hommes" pour travailler à la préparation d'un programme scolaire dans lequel une plus large part sera donnée à l'enseignement du français. "Après les prochaines élections" murmure-t-on dans certains milieux.

J.-G. B.